

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 18 NOVEMBRE 2016**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 25

L'an deux mil seize

Le dix huit novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

**OBJET**

**TARIF DE MISE A  
DISPOSITION D'UNE SALLE  
POUR REUNIONS DE PARTIS  
POLITIQUES**

Etaient présents : COLLET Ch. MUSY F. COLLET C.  
BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B.  
RAMEZ D. PREVOT V. SPOTO S. MOREAU G. COLOMBEL  
L. FAILLON J. NATHIEZ V. RIFF C. PREUVOT R. HAMADI  
A. DUMOULIN H. GOBERT J. THUILLET MP.

Etaient excusés : MULON M. GARNERONE L. DOLEZ C.  
DESROUSSEAUX C. DE MULDER A.

Procurations respectives à : COLLET C. BAUDRIN P. RAMEZ  
D. COLLET Ch. PREUVOT R.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22/11/2016

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/11/2016

Etaient absents non excusés : DEBIONNE M. DELANNOY JM.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Par délibération du 11/12/1995 la majorité de l'assemblée locale a souhaité que tout parti politique sollicitant la mise à disposition d'une salle communale s'acquitte d'une contribution financière. Le montant de cette contribution pour frais d'occupation a été fixé à 104,00 € par demi-journée ou soirée à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de porter le montant de la contribution pour frais à 106,00 € par demi-journée ou soirée d'occupation, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le montant de ces participations sera versé entre les mains de M.le Trésorier de MARLY LEZ VALENCIENNES, comptable de la commune, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 23 novembre 2016  
la Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

